

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'ENTRELACS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Entrelacs, tenue à la salle du conseil au centre communautaire au 2351, chemin d'Entrelacs, Entrelacs, le vendredi 8 juin 2012.

1- Ouverture de la session

12-06-123-2

Monsieur Gilles Delamirande, appuyé par madame Diane Nadeau, propose d'ouvrir l'assemblée à 20 h.

Les membres du conseil présents sont : madame Diane Nadeau, et messieurs Richard Houde, Gilles Delamirande, Sylvain Riopel, Jacques Pellerin et Christin DuBois formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Sylvain Breton.

En l'absence de madame Ginette Brisebois, madame Martine Guindon, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

Adoptée à l'unanimité.

2- Adoption de l'ordre du jour

12-06-124-2

Monsieur Jacques Pellerin, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1. Ouverture de l'assemblée à 20 h**
- 2. Approbation de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès verbaux de l'assemblée ordinaire du 11 mai 2012 et de l'assemblée extraordinaire du 6 juin 2012**
- 4. Correspondance significative**
- 5. Administration et communication**
 - 5.1 Approbation des dépenses du mois de mai (185 905,56 \$)
 - 5.2 Approbation des comptes à payer et autorisation des paiements du mois de mai 2012
 - 5.3 Rapport financier au 31 mai 2012
 - 5.4 Soumission d'architectes pour toiture du garage et de la caserne
- 6. Protection des citoyens**
 - 6.1 Rapport mensuel du service de Protection des Incendies
 - 6.2 Embauche de nouveaux pompiers
 - 6.3 Rapport mensuel du service des Premiers répondants
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Soumission pour abat poussière
 - 7.2 Subvention pour le réseau routier
 - 7.3. Soumissions pour achat de ponceaux

- 8. Urbanisme**
 - 8.1 Rapport mensuel du service de l'Aménagement du territoire
 - 8.2 Règlement 12-427-5
 - 8.3 Demande de dérogation mineure – 571, rue des Tourterelles
 - 8.4 Demande de dérogation mineure – 543, rue Chartier
- 9. Environnement et hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapport mensuel Compo Recycle pour mai
 - 9.2 Ensemencement du lac Patrick
 - 9.3 Ensemencement du lac des Îles
- 10. Loisirs, arts et culture**
 - 10.1 Achat d'équipement pour le tennis
 - 10.2 Soumissions pour finition intérieure à la maison de la Culture et des Loisirs
 - 10.3 Soumissions pour les excédants de corniches et pour des gouttières à la maison de la Culture et des Loisirs
 - 10.4 Soumissions pour des travaux d'installation septique à la maison de la Culture et des Loisirs
 - 10.5 Soumissions pour des travaux de peinture à la maison de la Culture et des Loisirs
 - 10.6 Soumissions pour des la fabrication et l'installation d'armoires et de cabinets de salle de bain à la maison de la Culture et des Loisirs
 - 10.7 Panneau d'affichage pour le lac des Îles
- 11. Vie communautaire et famille**
- 12. Économie et développement touristique**
- 13. Varia**
- 14. Période de questions du public**
- 15. Clôture de l'assemblée**

Adopté à l'unanimité.

3- Approbation des procès-verbaux

12-06-125-3

Approbation des procès-verbaux : considérant que les copies des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 11 mai 2012 et de l'assemblée extraordinaire du 6 juin 2012 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu par le code municipal, la directrice générale adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

Madame Diane Nadeau, appuyé par monsieur Christin DuBois, propose d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 11 mai 2012 et de l'assemblée extraordinaire du 6 juin 2012 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

4. Correspondance significative

La liste de correspondance significative a été déposée au conseil.

5. Administration et communication

12-06-126-5.1

Monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Jacques Pellerin, propose d'approuver les dépenses du mois de mai 2012. Le montant total des déboursés est de 185 905,56 \$ incluant les salaires.

Adopté à l'unanimité.

12-06-127-5.2

Monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose que la directrice générale soit et est autorisée d'émettre les chèques pour le paiement des factures de mai 2012, et ce pour un montant total de 44 256,59 \$.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Richard Houde, conseiller responsable, fait une ventilation des dépenses non récurrentes pour le mois de mai 2012.

Point 5.3

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe dépose un rapport financier au 31 mai 2012.

12-06-128-5.4

La municipalité a demandé des soumissions pour des services professionnels en architecture pour la réfection de la toiture du garage municipal et de la caserne. Trois soumissions ont été reçues :

Michel Tellier	10 300 \$, taxes en sus
Jean Damecour	11 100 \$, taxes en sus
Mario Allard	14 800 \$, taxes en sus

Il est proposé par monsieur Richard Houde et appuyé par monsieur Jacques Pellerin, d'accepter la soumission de Monsieur Michel Tellier, étant la plus basse et conforme à l'offre de services demandés, et d'en autoriser le paiement.

Adopté à l'unanimité.

6. Protection des citoyens

Point 6.1

Monsieur Christin DuBois, conseiller responsable, dépose le rapport du service de Protection des Incendies pour le mois de mai 2012.

12-06-129-6.2

Monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Gilles Delamirande, propose l'embauche de trois nouveaux pompiers soit messieurs Stéphane Legault, Alexandre Lamoureux et Tommy Rivest.

Adopté à l'unanimité.

Point 6.3

Monsieur Christin DuBois, conseiller responsable, informe l'assemblée qu'il y a eu trois (3) appels au mois de mai 2012 au service de Premiers répondants.

7. Travaux publics

12-06-130-7.1

La municipalité a fait une demande de soumission pour fournir et épandre l'abat poussière sur un tronçon de 1,5 km de la route des Ombres. Trois (3) soumissions ont été reçues :

Les Entreprises Bourget	2 658,22 \$, taxes incluses
Somavrac	3 127,32 \$, taxes incluses
MultiRoutes	3 182,51 \$, taxes incluses

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Jacques Pellerin, propose d'accepter la soumission de Les Entreprises Bourget, étant conforme et la plus basse, et d'en effectuer le paiement.

Adopté à l'unanimité.

12-06-131-7.2

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Gilles Delamirande, propose de remercier le député de Bertrand, monsieur Claude Cousineau, et le ministre délégué des Transports, monsieur Norman McMillan, pour la subvention totale de 30 000 \$ qui a été accordée à la municipalité pour l'amélioration du réseau routier municipal.

Adopté à l'unanimité.

12-06-132-7.3

La municipalité a fait une demande de soumission pour l'achat de ponceaux afin de compléter les travaux de réfection de la route La Fontaine et la route des Ombres. Deux (2) soumissions ont été reçues :

Centre – Ponceau Courval	18 357.00 \$, taxes en sus
Centre de Rénovation Réal Riopel	17 791.01 \$, taxes en sus

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par madame Diane Nadeau, propose d'accepter la soumission du Centre de Rénovation Réal Riopel, étant conforme et la plus basse, et d'en effectuer le paiement.

Adopté à l'unanimité.

8. Urbanisme

12-06-133-8.1

Monsieur Jacques Pellerin, appuyé par Sylvain Riopel, propose d'accepter le rapport du service de l'Aménagement du territoire pour le mois de mai 2012.

Adoptée à l'unanimité.

12-06-134-8.2

Résolution d'adoption du règlement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Entrelacs a adopté un règlement de lotissement pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande afin de réviser les normes minimales de lotissement applicables dans la zone S-7;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal estime cette demande recevable compte tenu des caractéristiques de la zone concernée;
- CONSIDÉRANT QU’** un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 9 mars 2012;
- CONSIDÉRANT QU’** une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 13 avril 2012, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;
- CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du processus de consultation qui a suivi l’adoption du premier projet de règlement, il a été convenu de retirer les modifications qui visaient les terrains de forme irrégulière;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n’a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d’un avis à cet effet, conformément à la loi;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Jacques Pellerin , appuyé par monsieur Sylvain Riopel et résolu à l’unanimité`;
- QUE** le conseil adopte, lors de la séance du 8 juin 2012, le règlement numéro 12-427-5 intitulé «Règlement amendant le règlement de lotissement concernant les dimensions minimales des lots dans la zone S-7».

**MUNICIPALITÉ D’ENTRELACS
PROVINCE DE QUÉBEC**

RÈGLEMENT N⁰ 12-427-5

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
CONCERNANT LES DIMENSIONS MINIMALES DES LOTS DANS LA
ZONE S-7**

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Entrelacs a adopté un règlement de lotissement pour l'ensemble de son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande afin de réviser les normes minimales de lotissement applicables dans la zone S-7;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal estime cette demande recevable compte tenu des caractéristiques de la zone concernée;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 9 mars 2012;
- CONSIDÉRANT QU'** qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 13 avril 2012, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;
- CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du processus de consultation qui a suivi l'adoption du premier projet de règlement, il a été convenu de retirer les modifications qui visaient les terrains de forme irrégulière;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;
- EN CONSÉQUENCE,** il est par le présent règlement numéro 12-427-5 décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 5.3, intitulé *Dimensions minimales des lots ou des terrains*, est modifié en remplaçant les normes de dimensions minimales des lots ou des terrains applicables dans la zone S-7 par les suivantes :

Zone	Superficie minimale	Largeur minimale	Profondeur moyenne minimale
S-7	7 000 m ²	75 mètres	60 mètres

Suite à cette modification, les normes de lotissement minimales applicables dans les zones S-1 à S-9 seront donc les suivantes :

Zone	Superficie minimale	Largeur minimale	Profondeur moyenne minimale
S-1	10 000 m ²	100 mètres	75 mètres
S-2	10 000 m ²	100 mètres	75 mètres
S-3	10 000 m ²	100 mètres	75 mètres
S-4	10 000 m ²	100 mètres	75 mètres
S-5	10 000 m ²	100 mètres	75 mètres
S-6	10 000 m ²	100 mètres	75 mètres
S-7	7 000 m ²	75 mètres	60 mètres
S-8	10 000 m ²	100 mètres	75 mètres
S-9	10 000 m ²	100 mètres	75 mètres

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Sylvain Breton
Maire

Martine Guindon,
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière

12-06-135-8.3

Demande de dérogation mineure au 571, rue des Tourterelles

La municipalité a reçu une demande de dérogation mineure qui consiste à rapprocher, à l'intérieur des trois (3) mètres permis, la construction d'un garage en cour latérale d'un bâtiment principal.

CONSIDÉRANT QUE qu'il existe pour le propriétaire, d'autres possibilités d'aménagement dudit garage conformément à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal de ne pas accorder la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE l'apport de nouveaux éléments au dossier, notamment qu'il serait moins préjudiciable au voisin, d'accorder ladite dérogation en ce qui concerne l'obstruction visuelle que causerait l'implantation du garage en marge avant;

- CONSIDÉRANT QUE** d'accorder la dérogation éviterait l'abattage d'arbres matures;
- CONSIDÉRANT QUE** d'accorder la dérogation éviterait au propriétaire de déplacer son espace de stationnement;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Jacques Pellerin, appuyé par monsieur Gilles Delamirande, propose d'accepter la dérogation mineure.

Adopté à l'unanimité.

12-06-136-8.4

Demande de dérogation mineure au 543, rue Chartier

La municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour l'emplacement d'un futur quai à l'intérieur des trois (3) mètres des propriétés avoisinantes.

- CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure consiste à implanter un quai au bout d'une servitude de 3.23 mètres de largeur qui débouche sur le lac des Îles;
- CONSIDÉRANT QUE** le fait d'accorder la dérogation mineure risque de porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
- CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au Conseil municipal de ne pas accorder la demande de dérogation mineure;
- CONSIDÉRANT QU'** un acte de vente devant notaire datant de 1996 fait état d'une servitude au lac avec possibilité d'y aménager un quai;
- CONSIDÉRANT QUE** le règlement concernant les dispositions sur les quais remonte à 2007;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Jacques Pellerin, appuyé par monsieur Christin DuBois, propose de refuser la dérogation mineure.

Adopté à l'unanimité.

9 Environnement et hygiène du milieu

Point 9.1

Monsieur Jacques Pellerin, conseiller responsable, dépose le rapport de Compo Recycle pour le mois de mai 2012.

12-06-137-9.2

Monsieur Jacques Pellerin, appuyé par monsieur Richard Houde, propose de défrayer 50% des coûts pour l'ensemencement du lac par l'association pour la protection de l'environnement du lac Patrick, jusqu'à concurrence de 250 \$, sur présentation de la facture et une preuve de paiement.

Adopté à l'unanimité.

12-06-138-9.3

Monsieur Jacques Pellerin, appuyé par monsieur Richard Houde propose de défrayer 2/3 des coûts pour l'ensemencement du lac des Îles par l'ADLIE, jusqu'à concurrence de 2 000 \$, sur présentation de la facture et une preuve de paiement.

Adopté à l'unanimité.

10. Loisirs, arts et culture

12-06-139-10.1

Monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Richard Houde, propose de procéder à l'achat d'une toile coupe-vent pour le terrain de tennis dont le prix est fixé à 2 003,32 \$, taxes incluses, et d'en autoriser le paiement.

Adopté à l'unanimité.

12-06-140-10.2

Dans le cadre de la rénovation de la maison de la Culture et des Loisirs pour la finition intérieure au 2411, chemin d'Entrelacs, seul Jean-Marc Duval a soumissionné pour un montant de 6 720 \$, taxes en sus.

Monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Jacques Pellerin, propose d'accepter la soumission de Jean-Marc Duval, étant conforme, et d'en autoriser le paiement.

Adopté à l'unanimité.

12-06-141-10.3

Dans le cadre de la rénovation de la maison de la Culture et des Loisirs au 2411, chemin d'Entrelacs, la municipalité a demandé des soumissions pour les excédents des corniches et pour des gouttières. Deux soumissions ont été reçues :

Aluminium L. Hawkins & Fils	5 443 \$, taxes en sus
Revêtements Mirabelle	4 600 \$, taxes en sus

Monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose d'accepter la soumission de Revêtements Mirabelle, étant la plus basse et conforme, et d'en autoriser le paiement.

Adopté à l'unanimité.

12-06-142-10.4

Dans le cadre de la rénovation de la maison de la Culture et des Loisirs au 2411, chemin d'Entrelacs, la municipalité a demandé des soumissions pour des travaux d'installation septique quatre (4) soumissions ont été reçues :

Excavation Richard Duval inc.	14 141.93\$, taxes incluses
Excavation G. Duval inc.	14 544.34\$, taxes incluses
Donatien Perreault inc.	16 671.38\$, taxes incluses
Excavation Fox inc.	17 246.25\$, taxes incluses

Monsieur Christin DuBois, appuyé par madame Diane Nadeau, propose d'accepter la soumission de Excavation Richard Duval inc. étant la plus basse et conforme, et d'en autoriser le paiement.

Adopté à l'unanimité.

12-06-143-10.5

Dans le cadre de la rénovation de la maison de la Culture et des Loisirs au 2411, chemin d'Entrelacs, la municipalité a demandé des soumissions pour effectuer des travaux de peinture. 2 soumissions ont été reçues :

Travaux de peinture Cyr	6 500 \$, taxes en sus
Pierre Théroux & Fils	9 950 \$, taxes en sus

Monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Jacques Pellerin, propose d'accepter la soumission de Travaux de peinture Cyr étant la plus basse et conforme, et d'en autoriser le paiement.

Adopté à l'unanimité.

12-06-144-10.6

Dans le cadre de la rénovation de la maison de la Culture et des Loisirs au 2411, chemin d'Entrelacs, la municipalité a demandé des soumissions pour la fabrication et l'installation d'armoires ainsi que de cabinets de salle de bain. Trois (3) entreprises ont été invitées à soumissionner et seul Atelier M.R. Inc. a répondu à l'offre pour un montant de 4 139,10 \$, taxes incluses.

Monsieur Christin DuBois, appuyé par madame Diane Nadeau, propose d'accepter cette soumission étant conforme, et d'en autoriser le paiement.

Adopté à l'unanimité.

12-06-145-10.7

Monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose l'achat d'un panneau indicateur de dimension 4' x 8', pour le lac des Îles, réalisé par Eklor conception graphique, pour un montant de 1 295 \$ taxes en sus, et d'en autoriser le paiement.

Adopté à l'unanimité.

11. Vie communautaire et famille

12. Économie et développement touristique

13. Varia

14. Période de questions du public

Questionnement sur :

- Budget prévu pour l'électricité à la Maison de la Culture.
- Abat poussière : est-il écologique?
- Montant alloué pour ensemencement du lac Patrick;
- Étude déjà faite par l'architecte pour le manque de ventilation.
- Subvention pour ensemencement des lacs.
- S'il y aura de la ventilation à la Maison de la Culture?
- Alarme pour inondations et génératrice en cas d'urgence.
- Existence du Comité de revitalisation.
- Le chemin sera-t-il refait jusqu'au bureau municipal

15. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Gilles Delamirande, propose de clore l'assemblée à 20 h 55.

Je, Sylvain Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Breton
Maire

Martine Guindon
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

Six (6) personnes assistaient à l'assemblée.